Tarif Professionnels Caisse d'Epargne Loire-Centre
Ce document est une copie archivée par MoneyVox le 17 novembre 2026. Voir tous les tarifs bancaires



CONDITIONS ET TARIFS

des opérations & services bancaires aux professionnels et associations de proximité

Au 1er janvier 2027

CAISSE D'EPARGNE
Loire-Centre

Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 574 039 440 €. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures. RCS Orléans 383.952.470. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 526.

Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 4501 2018 000 030 210 « transactions sur immeubles et fonds de commerce » délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret. Pour cette activité, l'établissement ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires. Garantie financière : C.E.G.C. 59 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE S.A. (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Emballages ménagers et papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME.

Crédit photos : AdobeStock - Imprimerie Prévost Offset (45) RCS 351 567 144 - DIRDEV 08/2026

Principaux tarifs et conditions des opérations et services bancaires applicables au 1er janvier 2027

Ce document vous indique les principaux tarifs et conditions des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels en vigueur au 01/01/2027.

Caisse d'Epargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Epargne.

- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de services ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :
www.caisse-epargne.fr/loire-centre(1)

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxe.

Lorsque figure le sigle **TVA** la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur à la date d'impression de cet extrait).

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur.

1. Offres groupées de services TVA

Artisan/commerçant - Libre Convergence

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LIBRE CONVERGENCE

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	28,60 €/mois	33,10 €/mois	•
Débit différé	28,60 €/mois	33,10 €/mois	38,80 €/mois
Sans carte	25,00 €/mois		

Profession libérale - Labelis

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LABELIS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	28,20 €/mois	32,60 €/mois	•
Débit différé	28,20 €/mois	32,60 €/mois	38,10 €/mois
Sans carte	24,60 €/mois		

Franchisé - Franchise & Vous

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION FRANCHISE & VOUS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	28,40 €/mois	32,90 €/mois	•
Débit différé	28,40 €/mois	32,90 €/mois	38,50 €/mois
Sans carte	24,80 €/mois		

Viticulteur/Agriculteur - Vitilis

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION VITILIS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business
Débit immédiat	28,00 €/mois	32,50 €/mois
Débit différé	28,00 €/mois	32,50 €/mois
Sans carte	24,50 €/mois	

Coût unitaire par carte supplémentaire dans le forfait

À PARTIR DE LA SECONDE CARTE (DE MÊME NATURE) SELON LE FORFAIT

	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Libre Convergence	3,60 €/mois	8,10 €/mois	13,80 €/mois
Labelis	3,60 €/mois	8,00 €/mois	13,50 €/mois
Franchise & Vous	3,60 €/mois	8,10 €/mois	13,70 €/mois
Vitilis	3,50 €/mois	8,00 €/mois	•

SCI Pro (Société Civile Immobilière)

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SCI

- Forfait SCI Pro . . . . . 9,70 €/mois(1)

Auto-Entrepreneur (FAE)

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AUTO-ENTREPRENEUR

- Forfait Auto-Entrepreneur (FAE) . . . . . 9,25 €/mois(1)

Syndic de copropriété

- Frais de création et ouverture de compte courant . . . . . 82,00 €
- Offre Syndic . . . . . 26,90 €/trimestre

TVA Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.
(1) Le forfait n'intègre pas de carte de paiement.

2. Compte courant

Les frais et commissions de mouvements

- Frais de tenue de compte (hors offre groupée de services) . . . . . **60,50 €/trimestre**
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable . . . **de 41,70 € à 187,10 €/an**[1]
- Commission de mouvement . . . . . **0,147 %/trimestre**
  - Minimum de perception . . . . . **9,80 €/trimestre**

Les autres frais et services

- Frais de location de coffre-fort (selon contenance) TVA. . . . . **À partir de 82,00 €/an**
  - Coffre A . . . . . **82,00 €/an**
  - Coffre B . . . . . **120,00 €/an**
  - Coffre C . . . . . **158,00 €/an**
  - Coffre D . . . . . **169,00 €/an**
  - Coffre E . . . . . **180,00 €/an**
  - Coffre F . . . . . **218,00 €/an**

3. Irrégularités et incidents

Opérations particulières

- Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé . . . . . **10,00 €**
- Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire) . . . . . **129,00 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur . . . . . **10 % du montant de la créance dans la saisie maximum, plafond fixé à 83,33 €**[2]

4. Opérations de paiement

Remise d'espèces au guichet en agence

- Service dépôt Sécurexpress toutes options
  - Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle
    - › Avec Sécurexpress Assurance[3] recette-dépôt..... **19,97 €/trimestre**
    - › Cotisation carte de dépôt Sécurexpress ..... **8,42 €/trimestre**
    - › Carte de dépôt Sécurexpress supplémentaire ou refabrication..... **8,42 €/trimestre**

Les chèques

- Frais d'envoi de chéquier
  - Envoi par recommandé avec A/R . . . . . **8,35 €/envoi**

Les cartes de paiement

COTISATION CARTE (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	**Gratuit** Souscription dans le cadre du droit au compte "Services bancaires de base"	61,30 €/an	156,10 €/an	•
Débit différé	•	61,30 €/an	156,10 €/an	260,60 €/an

(1) Montant déterminé selon le statut et le chiffre d'affaires du client. (2) Ces frais ne sont pas soumis à TVA. (3) Sécurexpress Assurance est un contrat BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. L'assurance n'est pas soumise à TVA.

OPÉRATIONS SUR CARTE

- Réédition/réactivation[1] du code confidentiel carte en agence . . . . . **10,00 €**
- Afficher le code confidentiel de la carte depuis l'application mobile[2] . . . . . **Gratuit**

Les virements

VIREMENTS SEPA ÉMIS

	En agence/ par téléphone[2]	Sur Internet[4]	Par télétrans-mission[5]
Virement de compte à compte Caisse d'Epargne (occasionnel ou permanent)	**Gratuit**	**Gratuit**	**Gratuit**
Virement SEPA classique occasionnel vers une autre Caisse d'Epargne	**4,30 €**	**0,10 €**	**0,20 €**
Virement SEPA classique occasionnel vers une autre banque	**4,30 €**	**0,10 €**	**0,20 €**
Virement instantané	•	**0,10 €**	•
Virement urgent (trésorerie VSOT[6], si papier avant 16h, si télétransmission avant 14h)	**21,84 €**	•	**8,84 €**
Virement SEPA classique permanent vers une autre banque (mise en place)	**1,87 €**	**0,21 €**	•
Virement SEPA classique permanent vers une autre banque (par virement)	**1,60 €**	**Gratuit**	•
Remise de virements confirmée par signature électronique	•	•	**Gratuit**
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	•	•	**15,91 €**
Révocation/modification d'un virement avant émission/exécution/traitement	**Gratuit**	•	**Gratuit**
Virement émis rejeté (compte clos ou RIB erroné)		**Gratuit**	

Les prélèvements

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA REÇUS

	En agence/ par téléphone[2]	Sur Internet[4]	Par télétrans-mission[5]
Paiement d'un prélèvement	**Gratuit**	•	**Gratuit**
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	**Gratuit**	**Gratuit**	•
Mise en place du service gestion des créanciers (ajout/modification) : - Autorisés (liste blanche) - Non autorisés (liste noire)	**Gratuit**	•	•
Refus de tout prélèvement SEPA	**31,88 €**	•	•
Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance	**10,40 €**	**10,40 €**	**10,40 €**
Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée TVA	**17,26 €**	•	•
Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA	**17,26 €**	•	•
Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	**10,40 €**	**Gratuit**	•
Révocation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	**10,40 €**	**Gratuit**	•

(1) Envoi d'un courrier postal indiquant le code confidentiel actuel de la carte. (2) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque ou, dans le cas où c'est votre entreprise qui est abonnée, d'avoir accès à l'espace de banque à distance de votre entreprise, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Sécur'Pass pour DEI Pro ou Sécur'Pass Pro pour CE net. (3) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur. (4) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Internet Pro, CE net Comptes. Coût de la connexion Internet selon votre opérateur. (5) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI. Les virements transmis via des Prestataires de services d'initiation de paiement (API) s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client (DEI PRO, CE net Comptes, CE net Remises ou CE net EDI). (6) VSOT : Virement Spécifique Orienté Trésorerie.

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA ÉMIS

	En agence/ par téléphone (1)	Par télétransmission (2)
Prélèvement SEPA permanent : - Frais de mise en place d'un échéancier - Frais de modification/suppression d'un échéancier - Frais par prélèvement SEPA émis	**Gratuit** **Gratuit** **Gratuit**	•
Émission de prélèvement SEPA CORE occasionnel	**Gratuit**	**0,20 €/opération**
Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) occasionnel	**0,25 €/ opération**	**0,25 €/opération**
Enregistrement d'un mandat SEPA dans une liste	**16,50 €**	**16,50 €**
Modification/annulation d'un mandat dans une liste	**16,12 €**	**16,12 €**
Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique	•	**Gratuit**
Frais de prélèvement SEPA émis et revenu impayé	•	**2,15 €/opération**

5. Banque à distance et Service gestion de factures

Webprotexion

- Service de banque à distance sur Internet pour les mandataires judiciaires à la protection des majeurs . . . . . **Gratuit** (3)

Alertecureuil pro

- Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
  - Forfait mensuel (dans la limite de 40 SMS) . . . . . **5,60 €**

6. Équipement monétique

Les terminaux de paiement électronique (TPE)

- Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants du standard à l'Android TVA . . . . . **À partir de 9,90 €**

Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois.
TPE sous Android : une solution allant au-delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne, avant, pendant et après la vente.

- Installation de logiciels spécifiques TVA . . . . . **À partir de 15,00 €**

CE boost Pay Business (4) TVA

- Abonnement CE boost Pay Business . . . . . **À partir de 65,50 €/mois**
- Frais de dossier, modalité de sortie du contrat . . . . . **Nous consulter**

7. Services extra-bancaires

IZ e-commerce (5) TVA . . . . . Nous consulter

8. Financement (6)

Financement bancaire court terme

DÉCOUVERT

- Découvert autorisé
  - Frais de mise en place. . . . . **1,00 % du montant du découvert**
    - › Minimum. . . . . **72,00 €**

(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur. (2) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI. (3) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur. (4) CE boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services - Société anonyme au capital de 53 559 264 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 345 155 337, dont le siège social est situé 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris. (5) Service de Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n°525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France. (6) Après étude de votre dossier par Caisse d'Epargne et sous réserve de son acceptation.

Financement des investissements

LES AUTRES OPÉRATIONS (HORS CRÉDIT-BAIL MOBILIER, IMMOBILIER ET LLD)

- Duplicata d'un tableau d'amortissement
  - En agence/par téléphone[1] . . . . . **27,00 €**
  - Sur internet[2] . . . . . **13,50 €**
- Édition d'attestation (de fin de prêt/diverse)
  - En agence/par téléphone[1] . . . . . **22,00 €/attestation**
  - Sur internet[2] . . . . . **11,00 €**

DEV'IMMO

Opération/service	Tarification Pro
Commission de mouvement	**0,147 %/trimestre** **Minimum de perception : 9,80 €/trimestre**
Frais de tenue de compte technique Promotions immobilières sans instrument de paiement	**83,20 €/trimestre**
Prêt	**Nous consulter**

9. Exprimer une réclamation - résoudre un litige

Exprimer une réclamation

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.**

Vous pouvez également écrire au Service Relation Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier	Par internet[2]	Par téléphone[1]
Caisse d'Epargne Loire-Centre **Service Relation Clientèle** 36, allée Ferdinand de Lesseps CS 90657 37206 Tours Cedex	**www.caisse-epargne.fr/loire-centre/votre-banque/reclamation-et-mediation**	**09 69 36 27 38**

- **Délai de traitement**
  - Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excédera pas deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
  - Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...), Caisse d'Epargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.
- **Cas particulier**
  - Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com rubrique : reclamation-et-mediation

(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur. (2) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur.

E450-1

Votre recours en médiation

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un an (1 an) à compter de votre réclamation auprès de votre Caisse d'Epargne sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit. Service gratuit et confidentiel qui vient en aide créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale...

Par internet[1] (contact dans les 48h par le Médiateur départemental du crédit)

Dossier à remplir en ligne sur le site : https://mediateur-credit.banque-france.fr

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

Par courrier	Par internet[1]
Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02	De préférence par internet via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le Qr Code

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges des entrepreneurs individuels, TPE, PME, portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

Par courrier	Par internet[1]
Le Médiateur de l'Assurance TSA 50110 75441 - Paris Cedex 09	www.mediation-assurance.org

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

Par courrier	Par internet[1]
Monsieur le Médiateur CS 151 75422 Paris Cedex 09	www.lemediateur.fbf.fr

PLUS D'INFORMATIONS
www.caisse-epargne.fr/professionnels[1]
Document non contractuel et sous réserve de commercialisation des produits et services dans votre Caisse d'Epargne.

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur.